

RÉPRIMER OU CONTENIR?

La réponse du pouvoir face aux émeutes

Parce qu'ils remettent en cause les autorités, les mouvements populaires ont longtemps été matés dans le sang. Jusqu'à ce que les valeurs républicaines incitent les gouvernements à plus de retenue.



COLL. DIXMIER-KHARBINE/TAPABOR/ILLIAN AUFFRET - HANS LUCAS

La répression violente est devenue inacceptable

En l'an 286, les cités du nord-ouest de la Gaule romaine, refuges des classes aisées et du pouvoir impérial, tremblent devant les bagaudes (de *baga*, «troupe», en celte), ces bandes de paysans et d'esclaves déserteurs jetées sur les routes par le poids de la fiscalité et les incursions barbares. L'armée est appelée à la rescousse. «*Le général Maximien, pourtant militaire expérimenté, va mettre sept mois à venir à bout des insurgés. Il les repousse par une succession de petits engagements, selon la technique de la contre-guérilla. Plus étonnant : à l'issue du conflit,*

il relâche les prisonniers et les renvoie à leurs champs et à leurs troupeaux», détaille Jérôme France, professeur d'histoire romaine à l'université Bordeaux-Montaigne. Une volonté d'apaisement dont feront rarement preuve ses successeurs, du Moyen Âge au XVII^e siècle.

Durant cette période, une règle simple prévaut : quand la colère devient insurrection, l'armée intervient sans faire de quartier. Lorsqu'il narre la Grande Jacquerie qui éclate en mai 1358, le chroniqueur Jean Froissart (1337-1410) s'indigne de la férocité des insurgés, «*ces chiens enragés, armés seulement de bâtons ferrés et de couteaux*», qui s'attaquent aux maisons des chevaliers et font rôtir ces derniers devant dames et enfants. Il

JUSQU'AU XVII^e SIÈCLE, UNE RÈGLE PRÉVAUT : L'ARMÉE INTERVIENT SANS FAIRE DE QUARTIER

s'émeut moins de la répression sanglante qui s'ensuit : l'armée de nobles rassemblée par Charles le Mauvais incendie la ville de Meaux et écrase les rebelles. Leur leader est supplicié et décapité pour l'exemple. Que ce soit contre les Croquants, en 1637, les Nu-Pieds, en 1639, ou les Bonnets rouges, en 1675, le pouvoir royal qui s'est affermi au XVII^e siècle systématise la force brute. «*L'échec de ces révoltes tient à la rapidité de la répression à armes inégales et à l'absence de programme politique de remplacement des insurgés, qui ne remettent pas en cause la personne du roi*», note la médiéviste Claude Gauvard dans le *Dictionnaire du Moyen Âge*.

Mais, un siècle plus tard, la Révolution française est en marche. Les discours libertaires remettent en question la gestion violente des émeutes. En 1772, le major Jean-François De Bar théorise et publie les *Principes généraux*

sur le service des compagnies à pied et à cheval de la garde de Paris [...] : « Il faut qu'une Troupe chargée de la conservation des citoyens soit brave sans témérité, exacte sans humeur [...], pour ne s'occuper que du bien public. » Schémas à l'appui, il aborde les grands principes qui doivent fonder l'approche des manifestations : disposition des rangs, graduation des ripostes, souci de toujours ménager une porte de sortie aux manifestants, «*qui ne sont pas des ennemis, mais des citoyens en colère*». Sur l'usage des armes, le propos est clair : «*Même face à une multitude effrénée, le feu le plus maigre serait encore un trop grand mal ; il n'est point d'occasion où la baïonnette et la bonne contenance d'une troupe bien rassemblée ne suffisent.*»

L'IDÉE D'UNE ÉTHIQUE RÉPUBLICAINE

Mais ce savoir en gestation ne porte pas ses fruits. Créée en 1789 pour maintenir l'ordre et issue de la levée en masse, la Garde nationale tire en 1791 sans sommation sur les Parisiens au Champ de mars. La lune de miel entre l'Assemblée et le peuple est brisée. En 1793, en Vendée, l'armée des « Bleus » républicains affronte la troupe des « Blancs » royalistes. Après plusieurs revers, elle les écrase près du Mans. Massacres, pillages et viols frappent sans distinction les vieillards, les enfants et les femmes, considérées comme les «*sillons reproducteurs de cette race infernale*». Au lieu de l'apaiser, ces exactions relancent la lutte armée durant six ans. Les pouvoirs publics continueront ensuite d'envoyer l'armée sans états d'âme. Les journées insurrectionnelles de juin 1848 sont matées dans un bain de sang : 5 000 émeutiers tués au combat, 1 500 fusillés sans jugement, 11 000 condamnations à la prison ou à la déportation. Pendant la Commune de Paris, en 1871, Adolphe Thiers, alors chef du gouvernement, adopte la même tactique que lors de la révolte des Canuts à Lyon, en 1834 : se retirer de la ville, l'abandonner aux insurgés, l'encercler, puis la reprendre en force.

Peu à peu, s'impose pourtant l'idée de gérer avec plus de doigté les colères du peuple. En 1864, le droit de grève est reconnu. En 1881, celui de manifester est « toléré » par la loi Naquet de la III^e République. À Paris, la police adopte des pratiques plus conformes à l'éthique républicaine. À la « louvoyante », qui consistait à laisser la manifestation se dérouler en l'encadrant de loin et à attendre que des dégâts se produisent pour intervenir violemment et trop tard, le préfet Louis Lépine substitue une nouvelle tactique : fixer les manifestants dans un lieu circonscrit et les empêcher d'en sortir



En mai 68, les premières charges de la police (ici, rue des Écoles, à Paris) surprennent les étudiants.

en occupant la place. La méthode Lépine repose sur un strict respect de la légalité, avec sommations pour séparer les manifestants des simples badauds, l'emploi de grandes masses policières, la force du renseignement sur les dispositifs adverses et la rapidité d'intervention. Mais hors de la capitale, la troupe reste le recours en cas de troubles graves. «*Or, les officiers comme les soldats, souvent de jeunes conscrits inexpérimentés et lourdement armés, perdent souvent leur sang-froid dans les face-à-face avec les foules*», souligne l'historien Jean-Marc Berlière, spécialiste de l'institution policière aux XIX^e et XX^e siècles. Et c'est dans l'alternative entre tirer ou céder du terrain que se noue des drames comme celui de Fourmies, en 1891 : face une foule d'ouvriers en colère, les soldats reculent d'un pas pour armer les baïonnettes. Croyant à la victoire, les manifestants s'avancent aux

cris de «*Vive la grève ! Vive l'Armée !*» Les soldats tirent, faisant neuf morts, dont des femmes et des enfants.

«*Après la Première Guerre mondiale, les pouvoirs publics s'avisent enfin qu'une armée que l'on veut symbole de l'unité nationale ne peut plus être employée au maintien de l'ordre, mission par définition très impopulaire*», reprend Jean-Marc Berlière. En 1921, le colonel Joseph Plique propose donc de créer une force spéciale, la garde républicaine mobile, pour gérer les citoyens «*momentanément en colère*», en cessant de les traiter comme des ennemis, pour favoriser la désescalade de la violence. Mais cela suppose des modalités d'action, un entraînement, un équipement et un comportement adaptés. Résumée dans *L'Instruction*, en 1930, sa tactique est fondée sur *La Psychologie des foules* du médecin Gustave Lebon : «*Toujours laisser une porte de sortie aux*

manifestants, graduer et adapter les ripostes à leurs comportements, agresser les sens et non les corps.»

Depuis la libération de 1944, le maintien de l'ordre en France relève de trois corps spéciaux: les gendarmes mobiles, les CRS (compagnies républicaines de sécurité) et les CUS (corps urbains de sécurité publique). Certaines de leurs interventions ont marqué les mémoires. Le 17 octobre 1961, entre 150 et 200 Algériens, selon le quotidien *Le Monde*, furent exécutés par la police française lors de la manifestation organisée à Paris par le FLN. Les événements de Mai 68 ont causé pour leur part 7 morts et 2 000 blessés, dont 200 graves parmi les manifestants. En 1986, en pleine révolte étudiante contre la loi Devaquet, à Paris, l'étudiant Malik Oussekine meurt après avoir été matraqué par deux policiers. Et, en 1987, à Amiens, c'est le militant communiste Lucien Barbier qui est tué par une violente charge policière.

Depuis les années 1980, les manifestations dites revendicatives sont un mode d'expression politique qui s'est banalisé en France. « Dans ce type d'événement, le maintien de l'ordre repose sur la planification de l'événement et le contrôle à distance par les polices, en cogestion avec le service d'ordre des organisateurs », rappelle Jean-Marie Berlière. Mais les pouvoirs publics sont parfois confrontés à des événements moins prévisibles, comme les émeutes de 2005 et 2007 en banlieue parisienne, le mouvement Nuit Debout contre la loi Travail en 2016 ou le récent mouvement des Gilets jaunes. « Se repose alors la question des violences policières ou des armes utilisées pour disperser les foules », relève Christian Mouhanna, directeur du Cesdip (Centre de recherches sociologiques sur les droits et les institutions pénales), qui pointe ce paradoxe: « Le niveau de violence policière a globalement baissé depuis un demi-siècle, mais il est devenu intolérable au regard de l'évolution des mentalités. »



Du fait du nombre de blessés graves chez les Gilets jaunes depuis le début du mouvement à l'automne 2018, les méthodes de la police suscitent un vif débat.

Ingouvernables, les Français ?

Au mois d'août 2018, quelques mois avant la révolte des Gilets jaunes, Emmanuel Macron comparait les Français, des « Gaulois réfractaires au changement », aux Danois, « un peuple luthérien » ouvert aux transformations. Écho de l'histoire ? De leur temps déjà, Jules César et Napoléon s'accordaient pour trouver les Gaulois ingouvernables. Le général de Gaulle, un militaire lui aussi, se serait écrié: « Comment voulez-vous gouverner un pays où il existe plus de 300 sortes de fromages ? », rappelant par cette métaphore fromagère l'ex-

trême diversité des structures sociales et des façons de vivre cachée sous l'apparente unité du « peuple français ». Sommes-nous pour autant si indisciplinés au regard de l'histoire ? Plus souvent en colère que les autres peuples européens ? Certes, dès le III^e siècle, les bagaudes de paysans sans terre défient l'autorité de Rome dans tout le nord de la Gaule. Et, au Moyen Âge, la France connaît de violents soulèvements paysans, telle la Grande Jacquerie de 1358, qui sème l'effroi dans le nord du pays. Mais, ailleurs, d'autres révoltes secouent une Europe en pleine crise de la féodalité, comme celle de Wat Tyler en Angleterre, en 1381, celle de Transylvanie en Hongrie, en 1437, ou la « guerre des Paysans » en Allemagne, en 1525.

DE NOMBREUX « PRINTEMPS DES PEUPLES »

La particularité de la France résiderait-elle donc dans sa Révolution de 1789 ? « En matière de révolution, la France n'a pourtant ni l'exclusive ni la primeur », note l'historienne Annie Jourdan dans *La Révolution, une exception française ?* De fait, les événements de 1789 ont connu trois illustres précédents hors de France. D'abord, les révolutions d'Angleterre. Elles se déroulent en deux temps, mais pour des raisons similaires: le refus des réformes religieuses imposées par les Stuarts, rois catholiques d'une nation anglicane, et le mécontentement provoqué par les mesures fiscales. La première, radicale, fit 800 000 morts, aboutit à l'exécution du roi et à l'instauration, en 1649, d'une république éphémère. La seconde, plus modérée, accoucha en 1689 de la monarchie constitutionnelle anglaise. Deuxième précédent: la révolution américaine. En 1763, le traité de Paris a mis l'Amérique du Nord entre les mains de l'Angleterre. Mais les colons américains, soumis à l'impôt et non représentés au Parlement de Londres, ne veulent plus s'encombrer de la protection britannique. Le 4 juillet 1776, les insurgés proclament leur indépendance. Jusqu'à la reconnaissance des États-Unis d'Amérique, en 1783, « leur guerre contre l'Angleterre ne se caractérise pas



En Europe, la France affiche le plus faible taux de syndicalisation: 8 %, contre 18 % en Allemagne (ici, une manifestation organisée par le syndicat Verdi en 2012) et 55 % en Belgique.

seulement par sa violence. Elle se donne aussi pour une révolution, puisqu'elle inverse les structures politiques existantes et établit une nouvelle légitimité: celle du peuple », analyse Annie Jourdan. Troisième précédent: la révolution batave. Elle s'amorce dans les années 1770, alors que le prince d'Orange et les marchands de Hollande s'opposent sur la priorité à donner à l'armée de terre ou à la marine pour la défense nationale. La révolution des Patriotes s'étend alors à tout le pays. Et, en 1795, la République batave est proclamée.

« Aujourd'hui encore, nos manuels d'histoire clament la radicalité, la portée universelle et la valeur d'exemple de la Révolution française. Les grands spécialistes de la période, tels Albert Soboul ou François Furet, ont entretenu cette complaisance franco-centriste. Mais pour les historiens européens, l'exception française est toute relative, reprend Annie Jourdan. Bien que différentes par les structures politiques en place ou la culture locale, toutes les révolutions du XVIII^e siècle ont eu leur portée dans les intenses réformes démocratiques qui ont suivi sur le continent. » En 1848, une vague d'agitation se propage en effet à toutes les nations européennes naissantes: la France, mais aussi la Pologne, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie et la Suisse connaissent leur « printemps des peuples ».

Mais les clichés ont la vie dure. Plus de deux siècles après 1789, les médias européens continuent de stigmatiser les turbulents Gaulois à chaque soubresaut de l'actualité: les manifestations contre le report de l'âge de la retraite ou la réforme de la sécurité sociale, la révolte des ronds-points... Les revendications et les moyens de les défendre ne sont pas toujours compris par nos voisins. En novembre 2018, le quotidien suisse *Le Temps* jugeait ainsi le mouvement des Gilets jaunes « irrationnel » et symptomatique d'une « crispation typiquement française ». L'Angleterre moque régulièrement la France

« EN MATIÈRE DE RÉVOLUTION, LA FRANCE N'A NI L'EXCLUSIVE NI LA PRIMEUR »

pour sa « culture de la grève ». À tort ou à raison ? En Allemagne, l'institut WSI classe notre pays champion d'Europe des grèves, avec 132 jours de travail perdus pour 1 000 employés sur la période 2005-2014, contre 124 au Danemark et 15 en Allemagne, où les fonctionnaires ne disposent pas du droit de grève. « Si celle-ci est autant utilisée en France, c'est qu'en accordant ce droit aux salariés en 1864, les pouvoirs publics et le patronat en ont fait l'outil principal de contestation. Mais, depuis les années 1970, la pratique de la grève pour réclamer des réformes baisse constamment au profit des manifestations, encouragées par les syndicats », explique Lilian Mathieu, sociologue à l'université de Lyon-II. Des syndicats français qui sont des nains par rapport à leurs homologues européens.

Un fait que le sociologue impute à la vive concurrence à laquelle se livrent les principales confédérations françaises et au nombre croissant de PME sur notre territoire, dans lesquelles les structures syndicales sont plus difficiles à mettre en place que dans les grandes entreprises. Résultat, la France affiche le plus faible taux de syndicalisation d'Europe: 8 % des salariés, contre 18 % en Allemagne, 55 % en Belgique et 67 % en moyenne dans les pays nordiques, selon les statistiques de l'OCDE. Dans ces pays où cette syndicalisation fait quasiment partie de l'emploi, le dialogue social avec l'État semble de fait plus institutionnalisé et plus apaisé qu'en France, où règne davantage une culture d'opposition que de partenariat. Une culture héritée du passé, dont il ne sera guère aisé de se défaire.

Pascal Desclos

À LIRE
• Annie Jourdan,
La Révolution, une exception française ?
Flammarion, 2006.